

## UV GERMI annonce un projet d'offre publique de rachat de ses propres actions

- Projet d'offre publique de rachat d'actions (OPRA) de 2,64 millions d'euros portant sur 24,78 % du capital de la société
- Prix de 3,30 euros par action, soit une prime de 57 % sur le cours de clôture du 3 novembre 2025

### Présentation du projet d'OPRA

Le Conseil d'administration d'UV GERMI (« UV GERMI » ou la « Société ») a approuvé le 3 novembre 2025 le principe d'un projet d'offre publique de rachat d'actions (l'« OPRA ») visant à proposer à ses actionnaires le rachat, en vue de leur annulation dans le cadre d'une réduction de capital non motivée par des pertes, d'un maximum de 800 000 actions de la Société au prix de 3,30 euros par action, soit environ 24,78 % du capital d'UV GERMI.

Le prix de 3,30 euros par action extériorise une prime de 57 % par rapport au cours de clôture au 3 novembre 2025 (2,10 euros).

### Contexte et intérêt de l'OPRA

La Société a été amenée à constater que sa situation de trésorerie était excédentaire par rapport à ses besoins. Dans ce contexte, la Société envisage de déposer auprès des services de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») une offre publique de rachat de ses propres actions portant sur un montant de 2,64 millions d'euros qui sera financée intégralement par sa trésorerie disponible. Après cette opération, UV GERMI disposera toujours des ressources nécessaires pour financer son activité et son développement et ses capitaux propres resteront positifs.

L'opération présente une opportunité de liquidité pour des actionnaires qui souhaitent monétiser tout ou partie de leur participation au capital de la Société.

### Intention du management

Monsieur Willy FORTUNATO, Président Directeur Général qui détient par l'intermédiaire de la société ORIGINE 26,64 % du capital social d'UV GERMI, fait part de son intention de ne pas apporter ses actions à l'OPRA.

### Expert indépendant

Le Conseil d'administration de la Société a désigné le cabinet Crowe HAF, représenté par Monsieur Olivier Grivillers et Monsieur Maxime Hazim, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières du projet d'OPRA.

La nomination du cabinet Crowe HAF qualité d'expert indépendant deviendra effective le jour de la signification de la décision de non-opposition de l'AMF ou, à défaut, au terme de la période au cours de laquelle l'AMF est en droit de s'opposer à cette nomination<sup>1</sup>.

Cet expert aura pour mission d'établir un rapport sur les conditions financières de l'offre dont la conclusion devra être présentée sous la forme d'une attestation d'équité.

Le Conseil d'administration de la Société se réunira à nouveau afin de convoquer l'assemblée générale des actionnaires, de se prononcer par avis motivé sur le projet d'OPRA et d'autoriser le dépôt du projet d'OPRA auprès de l'AMF, après avoir pris connaissance notamment (i) des éléments d'appréciation du projet d'OPRA établis par Portzamparc BNP Paribas, agissant en qualité d'établissement présentateur et garant pour le compte de la Société, (ii) du rapport de l'expert indépendant, et (iii) du projet de note d'information.

La Société procédera à une nouvelle communication notamment pour préciser les principales étapes d'un calendrier indicatif. Il est précisé que le projet d'offre devrait être déposé auprès des services de l'AMF mi décembre 2025.

#### A propos d'UV GERMI® :

UV GERMI® conçoit, fabrique et commercialise des équipements basés sur la technologie ultraviolets (UV) à des fins de dépollution, de désinfection et de décontamination de l'eau, de l'air et des surfaces. UV GERMI® est basée à Saint-Viance, en Corrèze, et compte environ 50 collaborateurs.

Pour plus d'informations : [www.uvgermi.fr](http://www.uvgermi.fr)

Les actions d'UV GERMI® sont cotées sur Euronext Growth Paris et sont éligibles au PEA PME

UV GERMI® est membre de La French Fab

Mnémonique : ALUVI - Code ISIN : FR0011898584 - Reuters : ALUVI.PA - Bloomberg : ALUVI:FP



#### Contacts

##### UV GERMI®

Corinne Chansiaud

Relations investisseurs

+33 (0)5 55 88 18 88 - [contact@uvgermi.fr](mailto:contact@uvgermi.fr)

##### Actus

Mathieu Calieux / Nicolas Hélin

Communication financière

Tel. +33 (0)1 53 65 36 36 - [uvgermi@actus.fr](mailto:uvgermi@actus.fr)

---

<sup>1</sup>Rappel : L'expert indépendant est désigné par le conseil d'administration de la société visée sur proposition d'un comité ad hoc composé d'au moins trois membres et comportant une majorité de membres indépendants - Lorsque la société visée n'est pas en mesure de constituer le comité dans de telles conditions, elle soumet à l'AMF l'identité de l'expert indépendant qu'elle envisage de désigner. (Articles 261-1 et suivants du RG AMF).